

DESRUMAUX Jimmy  
23 Place Ferme Richard  
07430 DAVEZIEUX

*Diplômé de la Faculté d'Étiopathie de Paris*  
*Diplômé de l'Institut supérieur d'Ostéopathie du Grand Montpellier*  
*Diplômé Universitaire en Anatomie Clinique, Université Paris V*  
*Diplômé Inter Universitaire en Morphologie et Imagerie du Système Nerveux Central, Université Paris V et VI*  
*Diplômé Universitaire en Anatomie Clinique Abdomino-pelviennne, Université Paris V*  
*Diplômé Inter Universitaire en Imagerie Neurovasculaire, Diagnostique et Thérapeutique, Université Paris V*  
*Diplômé Universitaire en Formation Médicale Continue en Imagerie Médicale, Université Paris V*

*Membre de l'Association pour le Développement de l'Étiopathie*  
*Membre de l'Institut Français d'Étiopathie*  
*Membre de Registre National des Etiopathes*

Lettre aux membres de l'Institut International d'Étiopathie

Mardi 29 Octobre 2013

Madame, Monsieur, Membres de l'Institut International d'Étiopathie,

Diplômé de la Faculté d'Étiopathie de Paris en 2000, ancien «chargé de cours» au sein des Facultés d'Étiopathie de Paris et de Lyon, ancien formateur pour le compte de l'Association pour le Développement de l'Étiopathie, membre de l'Institut Français d'Étiopathie ainsi que du Registre National des Etiopathes et de l'Association pour le Développement de l'Étiopathire, j'ai pour devoir de vous informer des conséquences désastreuses des manquements aux devoirs et obligations des Instances Etiopathiques: RNE, IFE, ADE, IIE France.

Vous n'êtes pas sans ignorer qu'à la suite d'une publication est courtois sur le forum de l'Étiopathie j'ai été radié du RNE, et plus tard de l'IFE, ceci au mois de février 2011. Radiation de fait, pour avoir, selon le RNE, remis en cause les Principes Fondamentaux pour une Médecine Etiopathique. Je dénonçais en fait la dérive sectaire des Instances Etiopathiques, début 2011. J'avais malheureusement raison puisque cette même année, au mois de juin 2011, soit quatre mois après ma radiation, le rapport de la MIVILUDES 2010, Mission Interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, classait l'Étiopathie précisément comme dérive sectaire dans les PNCVAVT («Pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique»)

Le Tribunal de Grande Instance de Créteil, section des référés, indique dans son ordonnance rendue le 29 août 2011 «qu'il n'est pas sérieusement contestable que la procédure suivie pour radier Monsieur DESRUMAUX, l'a été, non seulement en contradiction avec les statuts de l'association, mais également en violation des droits de la défense dans le cadre d'une procédure disciplinaire», exigeant ainsi ma réintégration. Par cette ordonnance nous avons la confirmation de mon constat et de mes craintes à propos des Instances Etiopathiques. Je tiens également à vous signaler que, n'ayant jamais remis en cause les Principes Fondamentaux pour une Médecine Etiopathique, le RNE a cru bon dans ses conclusions, pour tenter de justifier cet acte que je qualifie de criminel au regard de ces conséquences désastreuses, de couper mes phrases pour en changer leurs sens, de prendre des libertés avec les dates, et plus grave, de présenter une fausse attestation, je cite: « en second lieu, au congrès de Biarritz, Jimmy Desrumaux avait fait une communication, avançant des affirmations sans fondements; je me souviens très bien de

l'une d'elles, où il proclamait devant toute l'assistance...: «mais à quoi ça sert de rechercher la cause? ... ça ne sert à rien !» (attestation présentée près des tribunaux).

Après avoir demandé certains documents à l'IFE et au RNE par LRAR, j'ai eu encore une fois la surprise de faire l'objet d'une nouvelle radiation, et ceci sous la même forme que la précédente, ce que n'a pas manqué de constater cette fois-ci le Tribunal de Grande Instance de Paris qui, par décision du 9 avril 2013, ordonne de nouveau ma réinscription au RNE et à l'IFE, condamnant pour la deuxième fois l'Etiopathie. Alors même qu'un appel a été interjeté de cette dernière décision, je découvre avec stupéfactions les récents propos de Monsieur Jean-Paul MOUREAU, Président de l'Institut Français d'Etiopathie, propos calomnieux, insultants, incompréhensibles et surtout en total contradiction avec les Principes Fondamentaux pour une Médecine Etiopathique de Christian TREDANIEL. Les assertions de ce monsieur tiennent plus du «Gourou» que de la science, ce que ne manquera certainement pas de relever le GAT, le groupe d'appui technique de la DGS (Direction Générale de la Santé), qui a pour mission depuis 2009 «l'aide au repérage et à la classification des pratiques non conventionnelles dangereuses ou au contraire prometteuses» (rapport annuel 2010-2011 de la MIVILUDES). Sont entre autres membres de ce groupe l'Académie nationale de Médecine et l'Ordre des médecins, institutions respectables que Monsieur Moureau vient d'insulter ouvertement et publiquement dans un article du journal «Le Point» consacré à «Ces médecines Extraordinaires». Sans faillir dans son élan, celui-ci vient de faire paraître un article dans le JDD dont les assertions sont encore une fois la négation même des Principes Fondamentaux. Je ne parlerai même pas de l'incroyable dossier de presse fantaisiste diffusé par l'IFE, des insultes de Monsieur Régis LUCQUIN interdisant de manière sectaire toute «re-lecture» des Principes, les injures de l'IFE à l'encontre de mes confrères dans «Etio-Infos», tout ceci sans éveiller la moindre protestation du Département Enseignement et Recherche, du Comité Scientifique, de l'Association pour le développement de l'Etiopathie, du Registre National des Etiopathes (dont la fonction ne devrait pas être de faire, ou utiliser de fausses attestations pour se débarrasser de manière tout à fait sectaire d'un membre de leur association, mais de veiller au strict respect de la charte de l'Etiopathie ainsi que de nos différents statuts).

Je ne peux que déplorer l'attitude de l'Institut International d'Etiopathie dont vous êtes membres car, par le respect que nous vous portons, votre silence vaut approbation et à n'en pas douter, les condamnations près des Tribunaux, les insultes publiques, les mensonges sur le site internet, ne pourront qu'affaiblir cette formidable discipline de la connaissance qu'est l'Etiopathie et ainsi être un frein à sa reconnaissance scientifique par les pouvoirs publics. Vous devez comprendre qu'il en va de l'avenir professionnel de nombreux confrères ainsi que de celui de jeunes étudiants, qui risquent de se retrouver mis au banc de la reconnaissance et ainsi de ne jamais pouvoir exercer légalement, alors même que le RNE prétend avoir une reconnaissance officielle depuis 1986.

Je tiens également à vous faire savoir qu'il est incompréhensible de voir diminuer le nombre d'heures d'enseignement au sein des Facultés d'Etiopathie dans ces proportions, passant ainsi de 5200 heures à moins de 4000 heures, tout en augmentant les frais de scolarité. Vous savez très bien qu'un étudiant à qui l'on impose ces états de fait ne peut que se résigner à payer, surtout en fin de cursus, et ne rien dire sinon il aura perdu plusieurs années de sa vie, beaucoup d'argent, et en plus il sera exclu de l'IFE et donc du RNE. Il se verrait ainsi traité comme un faux étiopathe et un incompetent: «Les succès de l'Etiopathie incitent en effet certaines personnes, qui ne possèdent aucune connaissance, à s'attribuer le titre d' «Etiopathe» sans en avoir la compétence», «Seuls les praticiens diplômés s'engageant à exercer selon les principes de la méthode étiopathique et à respecter le code de déontologie de la profession sont admis au sein du Registre des Etiopathes» (publié par le RNE et l'IFE).

Je constate aussi que de nombreux confrères ont démissionné et démissionnent encore du RNE et de l'IFE. Ils sont près de 800 sur 1200 professionnels. Beaucoup récemment parce que en désaccord avec la politique étioopathique, celle qui l'a conduit à être nommée par la MIVILUDES, suite aux déclarations encore une fois fausses et fantaisistes du RNE et de l'IFE. Je rappelle que le quotidien du médecin a fait mention de la nomination de l'Étiopathie par la MIVILUDES. D'autres, parce que n'approuvant pas le mode de financement de nos associations. Il n'est nullement fait mention que l'IFE fait la promotion de quasiment tous les cours au sein des quatre Facultés d'Étiopathie, en accordant des cotisations réduites. Il ressort donc que nous, les membres adhérents titulaires, par le biais de nos cotisations à 840 euros, et suivant un système de financement très complexe, prenons en fait en charge la formation des étudiants et payons ainsi 3 fois notre scolarité: une première fois par nos cotisations aux Facultés en tant qu'étudiant, une deuxième fois encore étudiant par les cotisations exorbitantes à l'IFE et une troisième en tant que professionnel, permettant ainsi de compenser financièrement les cotisations réduites accordées aux enseignants dits «bénévoles». Une des conséquences de ce système est pour les Facultés de ne pas avoir à payer trop de charges sociales sur l'enseignement, alors même que nos instances demandent une reconnaissance officielle de l'Étiopathie par les pouvoirs publics et par le ministère de la Santé; s'affranchissant donc de participation à l'effort national de financement de la Sécurité Sociale. Vous avouerez la perversité de ce système, dont nous, étioopathes, sommes à notre insu témoins et acteurs. C'est juste incroyable, surtout lorsque l'on arrive à établir que ce système permet indirectement le financement de SCI (société civile immobilière) qui hébergent les Facultés d'Étiopathie ainsi que les Associations Étiopathiques), et autres! Je ne cautionne pas ce système et vous demande d'y mettre fin. Les Étudiants n'ont pas à payer ces frais démesurés de scolarité et les Étioopathes non plus à payer trois fois leurs scolarités ni à être à leur insu obligés de participer à ce système de financement complexe.

Sachez que nous sommes encore quelques-uns, peut-être nombreux, mais encore tout à fait acquis à la cause de l'Étiopathie, selon le strict respect de la volonté de Christian TREDANIEL: «Réunir les spécialistes qualifiés en vue de la recherche scientifique dans le concept étioopathique de promouvoir la synthèse des applications de cette science et d'œuvrer utilement pour son avenir tout en suscitant des liens d'amitié entre ses membres».

N'oubliez pas, vous avez aussi des devoirs!

Jimmy DESRUMAUX

P.S: Vous trouverez ci-joint copies de mes différents commentaires, jugement du Tribunal de Grande Instance de Créteil, Jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris, ainsi qu'un «exemplaire de travail» d'un sujet présenté lors d'un Congrès International d'Ostéopathie. Cette étude a été présentée à quatre diplômes Universitaires. J'ai ainsi proposé à la validation par les Instances Universitaires médicales parisiennes une partie du travail exemplaire de Madame Evelyne Toulotte, Docteur en Étiopathie, sur «les phénomènes neurologiques» consécutifs à une «Lésion Étioopathique Articulaire». Ce travail lui est dédié.